



63-

17^{ÈME} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 21 Octobre au 01 Novembre 2013

PASSAGE DE L'ILE MAURICE A L'EPU

GENEVE, LE 23 Octobre 2013

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

Orateur : M. Tiémoko MORIKO

Monsieur le Président,

La délégation ivoirienne salue la présence de la délégation Mauricienne à cette session et la félicite pour la présentation détaillée de son second rapport à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation a pris connaissance de ce document avec intérêt et se félicite de la pertinence des informations y contenues.

La délégation ivoirienne relève avec satisfaction les nombreuses avancées réalisées par Maurice depuis son premier passage à cet examen ; il s'agit de l'engagement du Gouvernement mauricien à garantir la jouissance de tous les droits de l'homme à travers notamment la mise en place des mesures visant :

- la prévention de tous les abus, en l'occurrence ceux perpétrés par les forces de l'ordre et la prévention des traitements cruels, inhumains ou dégradants,
- la protection des personnes handicapées et des mineurs contre les abus,
- la protection des personnes vulnérables face aux violences sexistes et familiales.

Ma délégation relève également la mise en place du programme "**Maurice Ile Durable**" visant à garantir la durabilité économique des ressources de l'Ile et la loi rétablissant l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi.

Monsieur le Président,

Au regard des efforts consentis par le Gouvernement Mauricien, Ma délégation en appelle à l'appui de la communauté internationale en faveur de ce pays, en vue de lui permettre de donner droit à ses obligations internationales.

Par ailleurs, la délégation ivoirienne recommande aux Autorités Mauriciennes ce qui suit:

- Renforcer les mesures visant la réduction de la pauvreté extrême,
- Poursuivre les actions de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme, notamment au niveau des forces de l'ordre.

Je vous remercie.